

Cet examen comprend 4 épreuves : pédagogie pratique, pédagogie organisationnelle, réglementation, sauvetage mannequin.

## 1. Epreuve de Pédagogie Pratique

*Evaluation : critères génériques mesurables*

### **Critères les plus importants :**

Définition d'un objectif de séance cohérent avec le niveau du stagiaire  
Bon positionnement de la séance dans la progression : pré requis bien définis  
Pas de faute de sécurité (*en considérant que l'initiateur pratique en piscine*)

### **Critères « moins » importants :**

Evaluation de l'élève par le candidat  
Remédiation à une ou des difficultés **simples**  
Progression dans la séance

### **Les points suivants seront systématiquement évalués :**

Plan de séance  
Justification de l'exercice  
Situation dans une progression  
Pré requis (*vérification des pré-requis de sécurité*)  
Maîtrise des gestes enseignés  
Sécurité adaptée à l'exercice et aux circonstances

## GRILLE REPRENANT LES CRITERES DE L'EPREUVE PEDAGOGIQUE PRATIQUE

Candidat :

note :

/20

1.1 Les attentes	oui/non	commentaires
<p><b>Il sait définir un objectif de séance</b> Il sait associer des comportements attendus à des compétences que son élève devra acquérir</p>		
<p><b>Il place sa séance dans une progression</b> Il sait disposer des exercices faisant apparaître des étapes chronologiques obligatoires et des exercices sans ordre particulier. Il définit un plan de formation Il prend en compte le niveau de départ et d'arrivée</p>		
<p><b>Il peut définir les pré-requis à la séance</b> Il sait identifier les connaissances nécessaires pour la réalisation d'un exercice</p>		
<p><b>Il possède la capacité à mettre en place des critères d'évaluation</b> Il sait définir et s'approprier des critères mesurables et les exposés au groupe d'encadrants avec qui il travaille</p>		
<p><b>Il peut choisir des outils et des moyens pédagogiques</b></p>		
<p><b>Il est capable de prévenir les accidents (éliminatoire, si situation dangereuse pour l'élève)</b> Il met en place des moyens, et organise l'activité dans le ou les bassins pour éviter les accidents durant la séance</p>		
<p><b>Il est capable d'organiser l'activité</b> Il prend en compte la répartition de l'espace et met en place les éléments de sécurité nécessaires pour sa séance</p>		
<p><b>Il est capable d'intégrer des connaissances théoriques dans sa séance</b> Il sait associer sa leçon pratique avec des éléments théoriques nécessaires pour une bonne compréhension</p>		

## 2. Pédagogie organisationnelle

### Critères les plus importants :

Définition d'un objectif de séance cohérent avec le niveau du stagiaire  
Bon positionnement de la séance dans la progression : pré requis bien définis et plan de formation bien établi  
Pas de faute de sécurité (*en considérant que l'initiateur pratique en piscine*)  
Fonction de directeur de bassin  
Mise en place de la sécurité (matérielle et humaine)  
La pertinence des solutions proposées dans le contexte défini.  
Le respect du code du sport

### Critères « moins » importants :

Accueil du public  
Clarté de la démarche  
Structuration de l'exposé  
L'utilisation des moyens nécessaires minimaliste

### Les points suivants seront systématiquement évalués :

L'élaboration d'une progression pertinente et cohérente  
La fonction de DP en milieu artificiel  
L'organisation du bassin  
L'organisation d'une séance  
La sécurité  
Le respect du code du sport

## GRILLE REPRENANT LES CRITERES DE L'EPREUVE PEDAGOGIQUE ORGANISATIONNELLE

Candidat :

note :

/20

2.2 Les attentes	oui/non	commentaires
<b>Il s'assure du bon accueil des plongeurs</b> Il présente les locaux, le club, vérifie les papiers des plongeurs		
<b>Il assure la fonction de directeur de bassin</b> Il organise le bassin, les activités et s'assure de la surveillance		
<b>Il est capable d'organiser l'activité dans le respect du code du sport</b> Il prend en compte la répartition de l'espace de la piscine avec les autres groupes et définit bien l'encadrement des groupes		
<b>Il place sa séance dans une progression</b> Il sait disposer des exercices faisant apparaître des étapes chronologiques obligatoires et des exercices sans ordre particulier Il prend en compte le niveau de départ et d'arrivée, du temps alloué		
<b>Il sait définir un objectif de séance</b> Il sait associer des comportements attendus à des compétences que son élève devra acquérir		
<b>Il peut définir les pré-requis à la séance</b> Il sait identifier les connaissances nécessaires pour la réalisation d'un exercice		
<b>Il peut justifier sa séance</b> Il sait justifier l'organisation et le contenu de sa séance		
<b>Il possède la capacité à mettre en place des critères d'évaluation</b> Il sait définir et s'approprier des critères mesurables et reproductibles. Il sait aussi exposer ces critères d'évaluation aux autres moniteurs		
<b>Il est capable de prévenir les accidents (éliminatoire, si situation dangereuse pour l'élève)</b> Il s'assure que les moyens de sécurité soient fonctionnels et présents et il met en place des éléments de sécurité nécessaires pour sa séance		

### 3. Epreuve de réglementation

#### Evaluation

La grille suivante peut vous aider dans votre évaluation

#### GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE ORALE DE REGLEMENTATION

Si l'évaluation est réalisée à l'oral, le Jury possède 20 minutes maximum pour évaluer le candidat. Durant l'épreuve les thèmes suivants doivent être abordés :

#### CANDIDAT :

#### NOTE

Thèmes	Points	Notes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Responsabilité et Prérogative de l'Initiateur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RP et RC</li> <li>- Matériel de sécurité nécessaire</li> <li>- Prérogatives E1 ou E2</li> <li>- Le Directeur de Bassin</li> </ul> </li> </ul>	6	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les niveaux 1 et niveaux 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conditions de candidature</li> <li>- objectifs principaux</li> </ul> </li> </ul>	4	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La plongée « enfant »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- âge minimum</li> <li>- niveau et/ou qualification</li> <li>- conditions de plongée</li> </ul> </li> </ul>	3	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'administratif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- licence</li> <li>- le certificat médical</li> <li>- loi régissant la plongée (existence de l'arrête de 98, modif 2000)</li> </ul> </li> </ul>	3	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La Fédération</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- durée du mandat</li> <li>- notions de décentralisation</li> <li>- objectif de la Commission Technique</li> </ul> </li> </ul>	2	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Divers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- notions de visite et ré-épreuves des blocs</li> </ul> </li> </ul>	2	

#### • Commentaires

Le barème n'est là qu'à titre indicatif. Les moniteurs peuvent poser des questions plus ciblées en cas de doutes sur la sécurité.

En cas de note inférieure à 5, le jury justifiera son évaluation par écrit sur un document transmis au président de jury.

En cas d'élimination du candidat, cette justification servira également à expliquer au candidat les raisons de cet échec.

## 4. Epreuve du Mannequin

### *Evaluation*

Temps total de l'épreuve :

- inférieur à 4'30" : 12 pts
- de 4'31" à 5'00" : 11 pts
- de 5'01" à 5'30" : 10 pts
- de 5'31" à 6'00" : 09 pts
- de 6'01" à 6'30" : 08 pts
- de 6'31" à 7'00" : 07 pts
- de 7'01" à 7'30" : 06 pts
- de 7'31" à 8'00" : 05 pts
- supérieur à 8' : ÉLIMINÉ

— 1 à 8 points supplémentaires peuvent être attribués : pour la tenue, l'aisance, l'efficacité et la rectitude lors du tractage du mannequin. La prise et la tenue du mannequin se doivent d'être applicable à une victime réelle.

**Mannequin, voies respiratoires immergées, entraînant un danger pour la victime : **Eliminatoire****

**Une note inférieure à 10/20 à cette épreuve : **Eliminatoire****

**Ne pas réaliser l'épreuve dans sa totalité, comme défini dans le texte : **Eliminatoire****

## GRILLE REPRENANT LES CRITERES DE L'EPREUVE DU MANNEQUIN

inférieur à 4'30" : 12 pts	de 5'31" à 6'00" : 09 pts	de 7'01" à 7'30" : 06 pts
de 4'31" à 5'00" : 11 pts	de 6'01" à 6'30" : 08 pts	de 7'31" à 8'00" : 05 pts
de 5'01" à 5'30" : 10 pts	de 6'31" à 7'00" : 07 pts	supérieur à 8' : ÉLIMINÉ

Mannequin, voies respiratoires immergées : **ÉLIMINATOIRE**

— 1 à 8 points supplémentaires peuvent être attribués pour la tenue du mannequin. Celle-ci doit être applicable à une victime réelle.

Nom	Club	Tps au 100m	Tps apnée	recup	Tenue mannequin	Voies aériennes	1.1.1.1.1.1 Tps total	Note au Tps	Note de tenue	Commentaire	Note total

Commission Technique Régionale Bretagne et Pays de la Loire